

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY  
Du MERCREDI 22 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi vingt-deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Walter BLOND.

**ETAIENT PRESENTS (11) :**

Mmes GASPARD – MARCHAL - POUSSARDIN - SCHERMANN – THOMAS - VOINCHET et MM. BLOND - CLAUDEL CLAUIN – DDEPRUGNEY– MINIER.

**ETAIENT EXCUSES (6) :** MM. DEMANGE - FOCKI - SOLTYS WONNER et Mmes LANGLOIS - POURCHOT

**ETAIENT ABSENTS (0)**

Mme Aline GASPARD a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

**01/2017 PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur municipal,

Sur proposition de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*DECLARE que le Compte de Gestion 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

*ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :*

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	9.020,63 €
Total des dépenses de l'exercice _____	11.017,17 €
Total des recettes de l'exercice _____	17.309,28 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	6.292,11 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	15.312,74 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice _____	0,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	0,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

**02/2017 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de M. Walter BLOND, vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*ADOpte le Compte Administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.*

ARRETE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	9.020,63 €
Total des dépenses de l'exercice _____	11.017,17 €
Total des recettes de l'exercice _____	17.309,28 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	6.292,11 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	15.312,74 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice _____	0,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	0,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

**03/2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 :**

Le Vice-Président fait part au Conseil d'Administration des résultats de l'exercice 2016 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté _____	9.020,63 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice _____	6.292,11 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2016 _____	15.312,74 €

Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 _____	0,00 €
Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser _____	300,00 €
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement _____	300,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement _____	15.012,74 €

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,  
ACCEPTE l'affectation de l'excédent proposée.

**04/2017 FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2017 :**

Sur proposition de son vice-président,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à **l'unanimité**,

DECIDE de reconduire sa participation au Fonds de solidarité pour le logement.

FIXE le montant de cette participation à 800 € pour l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le F.S.L., représenté par le Président du Conseil Départemental des Vosges et le Centre Communal d'Action Sociale d'Uxegney.

**05/2017 COLIS DE NOEL 2017 : PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS DE 70 ANS**

Sur proposition de son vice-président,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

FIXE à 35 € maximum la valeur du colis qui sera distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus de 70 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

**06/2017 COLIS DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE :**

Sur proposition de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à **l'unanimité**,

DECIDE de supprimer cette délibération.

**07/2017 ACHAT FRIANDISES : SAINT-NICOLAS ANNEE 2017**

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration que le C.C.A.S. participe traditionnellement à l'achat de friandises pour les enfants des écoles à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*DECIDE de participer à 50 % du montant de la facture d'achat des friandises et ce, jusqu'à concurrence de 2, 50 € maximum par enfant.*

*L'aide attribuée sera versée sur présentation de la facture.*

### **08/2017 COTISATION SUPPLEMENTAIRE A LA BANQUE ALIMENTAIRE 2017 :**

Sur proposition de Walter BLOND, vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*DECIDE l'adhésion à la banque alimentaire pour l'exercice 2017 au profit de 27 personnes.*

*Le montant de l'adhésion s'élève à 477 €.*

*AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense correspondante sur le budget 2017.*

### **09/2017 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Sur proposition de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2017*

*DECIDE de voter le Budget Primitif par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.*

*ARRETE ce dernier ainsi qu'il suit :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37.950,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37.950,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	300,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	300,00 €

### **10/2017 DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE –**

Le Vice-Président fait part aux membres du Conseil d'Administration de la demande d'aide exceptionnelle pour une famille.

Walter BLOND explique que le coût du séjour s'élève à 2 015,00 € et qu'ayant bénéficié, durant 3 années consécutives d'une aide de l'UNAPEÏ, cette famille ne peut plus prétendre à cette aide. Un acompte a été versé à l'UFCV organisateur du séjour, le solde s'élève à 1 380,00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

*DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle à cette famille pour le financement de son séjour.*

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le vice-président lève la séance à 22h30.**

A UXEGNEY, le 23 Mars 2017

Le vice-Président,  
Walter BLOND



#### **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le **23 Mars 2017**.

Le vice-président,  
Walter BLOND

